



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le

22 SEP. 2016

Nos Réf : MFP/2016/47105

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur la question de la prise en charge par l'administration des frais de déplacement des personnels dans le cadre de leurs fonctions. Vous indiquez que l'arrêté fixant le taux des indemnités de missions n'a pas été mis à jour depuis 2006.

Ainsi que je vous l'ai indiqué lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 12 septembre dernier, je vais faire établir par mes services un état des lieux, chiffré, sur les volumes de missions dans la fonction publique et leur remboursement par l'administration.

Cette étude permettra de disposer d'éléments objectifs sur ce sujet. Vous comprendrez donc que je ne puisse, à ce stade, prendre aucun engagement de revalorisation de ces indemnités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous

Annick GIRARDIN

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Force Ouvrière (FO)
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS